



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**INTITULÉ DU POSTE :**

**CHEF DE CENTRE**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**Identification du poste**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTES-ALPES (DSDEN)

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : HAUTES-ALPES**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :** ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION 2024

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le chef de centre sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs :

- Préparation du centre : 2 jours
- Durée du séjour : 13 jours

Les jours de repos compensateurs, jusqu'à 4 jours par séjour, seront rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Par ailleurs, un maximum de 23 jours, pour le 1<sup>er</sup> séjour, sont prévus pour les temps de préparation, de formations et de bilans. Les jours de préparation sont dégressifs pour les séjours suivants.

Total jours contrats chef de centre :

- 1<sup>er</sup> séjour : 42 jours
- 2<sup>nd</sup> séjour : 33 jours
- 3<sup>ème</sup> séjour : 28 jours

En 2024, 4 séjours sur 3 sessions seront organisés :

<b>Sessions 2024</b> <i>Possibilité de candidater sur une seule ou plusieurs sessions</i>		
<b>1<sup>ère</sup> session</b>	<b>2<sup>nd</sup>e session</b> <i>(2 séjours)</i>	<b>3<sup>ème</sup> session</b>
<b>du 22 avril au 04 mai</b>	<b>du 17 au 28 juin</b>	<b>du 03 au 15 juillet</b>

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF**

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République ;
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances ;
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

Dans le département des Hautes-Alpes, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies par la Mission nationale SNU. Sous la direction du Préfet et du Directeur académique des services de l'éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture, la délégation militaire départementale et la délégation départementale de l'ARS.

Les centres d'hébergement qui accueillent les séjours de cohésion sont dirigés par une équipe composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU (éducation populaire, éducation nationale, corps en uniforme).

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention toute particulière devra être portée au respect de l'intégrité physique et morale des jeunes mineurs.

## **LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

### **FONCTION : CHEF DE CENTRE**

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :**

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète compris)  
Tenue fournie et obligatoire pour l'encadrement durant le séjour

#### **EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :**

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires.  
Chaque centre est composé de plusieurs compagnies.  
Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

#### **L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :**

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

## Description du poste :

**Le chef de centre** administre et anime la vie du centre. Il est responsable du projet pédagogique, de la discipline (respect du règlement intérieur) et de la logistique.

C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion. Appuyé par son adjoint, conseiller éducatif, et en lien avec le chef de projet départemental, il élabore le projet d'accueil des jeunes volontaires et conçoit l'emploi du temps dans le respect du cadre défini dans le guide des contenus des séjours de cohésion. Il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active, intégratrice et d'éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières (jeunes en situation de décrochage...) et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion. Il accompagne le recrutement des cadres spécialisés, cadres de compagnie et tuteurs. Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Dans le cadre des « Classes et Lycées engagés », le chef de centre, appuyé par son adjoint, est en relation avec les « référents engagement » des classes des établissements scolaires. Il leur présente le projet pédagogique du centre et il détaille les modalités de mise en œuvre de la coloration liée au projet de la classe engagées (objectifs, activités, intervenants, visites, action engagée envisagée, etc.). Il veille aussi à prendre en compte les spécificités des projets des différentes classes engagées afin de contribuer à leur donner du sens et de la cohérence. Il facilite les contacts avec les partenaires mobilisés sur le territoire. Il est également en lien avec les référents académiques et les chefs de projets départementaux.

Pendant le séjour de cohésion, le chef de centre administre et anime la vie du centre. Il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs. Il s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des thématiques des modules collectifs de formation. Il organise le lien avec les familles des volontaires. Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre. Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour. A l'issue du stage de cohésion il participe à l'évaluation, rédige un retour d'expérience avec des propositions d'aménagement. Il accueille les « référents engagement » des établissements scolaires durant les 3 jours de coloration et veille à l'organisation de la participation des enseignants au sein des divers ateliers.

Le chef de centre participe à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par deux adjoints, trois cadres spécialisés et une équipe d'encadrement des volontaires comme indiqué ci-dessus.

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

### CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire ;
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation ;
- Psychologie et sociologie de l'adolescent ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.
- Dispositifs d'aide aux adolescents en situations de handicap ou à besoins particuliers
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.

### COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Aisance relationnelle
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes ;
- Gestion des conflits.

**REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI :**

En fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

**Contrat d'engagement éducatif sur la base de 137,60 € brut par jour (hors indemnité 10% congés payés).**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat :

Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

**CONTACT**

**Bertrand ADAM – Chef de projet SNU**

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Téléphone : 07 86 79 18 28

Le dépôt de candidature est à adresser à : [snu05@ac-aix-marseille.fr](mailto:snu05@ac-aix-marseille.fr) avant le **31 janvier 2024**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et attestations.

Il conviendra d'indiquer précisément les sessions concernées par votre candidature.